



# FICHE TECHNIQUE ET JURIDIQUE

## GESTION DES DÉCHETS

### LES DÉCHETS TEXTILES

#### Réglementation :

Article L. 543-10-3 du Code de l'environnement, relatif à la responsabilité élargie des producteurs de déchets textiles.

Articles R. 543-214 à R. 543-224 du code l'environnement relatifs aux éco-organismes

Arrêté du 3 avril 2014 portant agrément à l'éco-organisme Eco-TLC pour la collecte du textile, linge et chaussures usagés

#### Quelques chiffres :

600 000 tonnes de produits textiles ont été mis sur le marché en 2012.

67 % des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures valorisés ont été réutilisés.

23 % ont été recyclés.

10 % ont été coupés en chiffons.

Source : Ministère du Développement Durable 2012

#### ENJEUX

Les déchets textiles proviennent de deux sources principales :

- les déchets neufs, chutes de production, générés par l'industrie textile ;
- les chiffons et textiles usagés provenant des ménages ou des entreprises.

Dans les deux cas, les déchets textiles sont dans la majorité des cas réutilisables ou recyclables. Ils sont pourtant encore souvent jetés avec les ordures ménagères. Réutiliser ses déchets textiles est un geste citoyen, de protection de l'environnement et de réduction des déchets, mais aussi d'engagement social.

## Exemples de déchets textiles :

Vêtements usagés, tissus techniques en fin de vie, chutes de fabrication des filatures et usines de moulinage, tissage, tricotage ou ennoblissement, chutes de tissus, chiffons usagés, chutes de coupe, déchets textiles d'emballages, linge...

Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, l'utilisation de textiles est importante de par la diversité de ses activités. De plus, de nombreux établissements ont laissé de côté le « tout jetable » papier ou plastique au profit d'une utilisation de textiles dans une optique de réduction des déchets.

Il existe deux types de déchets textiles dans les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

- Les déchets textiles classiques / ménagers : draps, serviettes, chiffons
- Les déchets textiles sanitaires : couches pour bébés, lingettes nettoyantes, serviette hygiéniques, mouchoirs, protections pour l'incontinence.

Les déchets textiles non souillés sont considérés comme déchets banals. Ils font partie des déchets soumis au principe de responsabilité élargie du producteur qui oblige toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des produits textiles de contribuer au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits

Les déchets textiles souillés peuvent être assimilés à des DASRI et doivent rejoindre cette filière spécifique en vue d'être traités. [Voir la fiche technique FEHAP sur les DASRI.](#)

L'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour accompagner une meilleure gestion des déchets textiles est [Eco-TLC](#).

## Quelques recommandations pour une bonne gestion des déchets textiles :

- **Prévention** pour limiter la production de déchets
  - louer des chiffons recyclables : des sociétés proposent une prestation de location et de nettoyage permettant de répondre aux exigences de recyclage des déchets ;
  - favoriser l'utilisation de matières à longue durée de vie, réutilisables plutôt que jetables
- **Collecte**
  - par des organisations caritatives, entreprises de réinsertion collectant des textiles usagés
  - par des points d'apport volontaires (conteneurs mis à la disposition de la population dans les lieux publics) ou en déchèteries,
  - par des spécialistes du déchet pour les déchets souillés pour rejoindre une filière spécifique

- **Devenir des textiles non souillés**

- **Valorisation de la matière** : après collecte et tri, ces textiles peuvent être utilisés pour l'essuyage industriel, ou peuvent être effilochés afin d'obtenir des matériaux recyclables dans le neuf (fabrication de couverture, moquette...) ou utilisables en isolation thermique ([Métisse Relais](#)).
- **Valorisation énergétique** : les déchets textiles, qui ne peuvent pas être valorisés, sont incinérés en usines d'incinération.

- **Devenir des textiles souillés**

- Dans certains cas, les textiles souillés peuvent être lavés (à haute température) pour partir ensuite en filière classique.
- Ils doivent être traités avant d'être éliminés. Le traitement consiste à les incinérer dans des usines spécialisées.

[Pour en savoir plus sur la filière textile, consulter le rapport 2014 d'Eco-TLC](#)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos voisins / collègues pour partager vos expériences.

**Remarque :**

Dans des cas de décès ou la famille ne récupère pas les vêtements du défunt, ceux-ci peuvent être donnés à des organismes ou des associations d'aide sociale afin d'être réutilisés.